

MINSANTE / CORRUSS

**MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE
DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

DATE : 16/04/2020

REFERENCE : MINSANTE N°81

OBJET : RECENSEMENT DES CAPACITES DE PRELEVEMENTS ET DE DIAGNOSTICS DES LABORATOIRES PARTICIPANT AU DIAGNOSTIC DU VIRUS SARS-COV-2.

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

L'épidémie de COVID-19 impacte fortement la mobilisation des ressources des laboratoires participant au diagnostic du virus SARS-CoV-2.

Afin d'établir une cartographie nationale des capacités et des ressources actuelles, un recensement régulier des outils de prélèvement et de diagnostic des laboratoires a été initié par le ministère des Solidarités et de la Santé sur l'ensemble du territoire national. Votre participation dans la remontée des informations a été cruciale dans l'élaboration de ce premier état des lieux.

Dans la continuité de cette démarche, le ministère souhaite aujourd'hui élargir, simplifier et fluidifier le dispositif de remontées d'informations dans le but de réactualiser et préciser les capacités nationales en plus d'être informé des tensions en consommables en temps réel.

A cette fin, une plateforme internet a été créée et permet une déclaration de ces informations directement en ligne par les laboratoires. Chaque laboratoire pourra ainsi renseigner les informations le concernant lors de sa première déclaration puis, dès que cela sera nécessaire, informer le ministère d'un problème d'approvisionnement.

Les informations capacitaires remontées par cette plateforme seront également partagées avec les ARS correspondantes via une application qui vous sera partagée très prochainement.

Nous vous remercions par avance de veiller à la bonne diffusion de cette information à l'ensemble des laboratoires (laboratoires de biologie médicale et autres laboratoires) participant aux diagnostic du virus SARS-CoV-2 de votre territoire dès réception de ce courrier. Les laboratoires déjà présents dans nos relevés capacitaires recevront très prochainement un identifiant unique et un mot de passe afin d'accéder à leur

fiche individuelle. Pour les autres laboratoires une demande de création de compte doit être faite auprès de l'adresse mail : ccs-enquete-cap-diag@sante.gouv.fr

Merci de bien vouloir nous indiquer à cette adresse la personne référente en charge de ce dossier au sein de votre ARS avant vendredi 17 avril 12h.

Nos services sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

Merci à tous pour votre compréhension et votre diligence.

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

signé

DIFFUSION RESTREINTE